

COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de mars à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 mars 2026.

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Doriane DELHEZ, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Noémie DELATTRE, Fabienne DILLY, Jacky FACON, Emilie HUGOT, Leslie FOUACHE

Était excusé(e) :

Secrétaire de séance : Auxence GARACHE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 15 procurations : 0

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n°19/2026 : autorisation à agir en justice au nom de la Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 et L.2132-1 ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion réactive et efficace des contentieux impliquant la commune

Considérant qu'il est opportun de déléguer au Maire le pouvoir d'ester en justice afin d'éviter de délibérer pour chaque affaire ;

Après avoir délibéré,

Décide :

- **Article 1 :** De déléguer à Monsieur le Maire pour la durée du mandat, le pouvoir d'ester en justice au nom de la commune de Dohem, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions administratives et judiciaires
- **Article 2 :** Cette délégation comprend notamment la possibilité :
 - d'intenter toute action en justice ;
 - de défendre la commune dans toute instance engagée contre elle ;
 - d'exercer toutes voies de recours ;
 - de transiger dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- **Article 3 :** Le Maire est autorisé à désigner tout avocat ou conseil et à signer tous actes nécessaires à ces procédures.
- **Article 4 :** Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 062-216202713-20260402-DEL2026_19-DE

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 03/04/2026
et publication le 03/04/2026

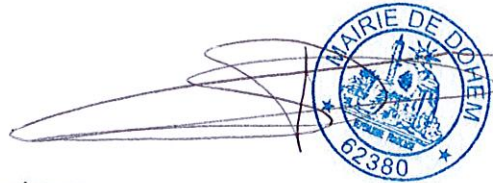
Dohem, le 02/04/2026

Le Maire,

David DAMBRUNE



Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

Garac

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 062-216202713-20260402-DEL2026_19-DE